

## Le Président de l'Université de Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;  
Vu la délibération n°2020-71 en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des membres de jury de l'UFR Arts et Sciences Humaines pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

#### Membres permanents

Président :

**Hervé BRETON**, Professeur des Universités en Sciences de l'éducation et la Formation, Université de Tours

Assesseur universitaire :

**Thomas SIGAUD**, Maître de conférences en sociologie, Université de Tours

Assesseur Professionnel :

**Sandrine CESVRE**, Ingénieur de formation – Campus des métiers, CMA 37

#### Membres mobiles

Rapporteur universitaire :

**Corinne ROUGERIE**, Maître de Conférence en Sciences de l'Éducation, Université de Tours

Rapporteur professionnel :

**Barbara FRIZON**, Accompagnatrice en formation et en insertion professionnelle, DIAFEI Accompagnement & Autoformation

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

**Article 3** : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 12/02/2024

*A. Giacometti*